

2014/6178 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE 33 000 EUROS A L'ASSOCIATION AMICALE CYCLISTE LYON VAISE POUR L'ORGANISATION DES GRANDS PRIX CYCLISTES DE VAISE ET GERLAND ET UNE SUBVENTION DE 10 000 EUROS A L'ASSOCIATION ETOILE CYCLISTE MONPLAISIR POUR L'ORGANISATION DU GRAND PRIX CYCLISTE DE MONPLAISIR LES 19, 20 ET 21 AVRIL 2014 - APPROBATION D'UNE CONVENTION MIXTE (DIRECTION DES EVÈNEMENTS ET ANIMATION)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 16 décembre 2013 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

« Les deux associations Amicale Cycliste Lyon Vaise et Etoile Cycliste Monplaisir organisent les 19, 20 et 21 avril 2014 la 4^e édition des Grands Prix Cyclistes.

La 69^e édition du Grand Prix Cycliste de Vaise se déroulera le samedi 19 avril 2014 avec un premier départ à 9h00 et chaque minute jusqu'à 10h30. Cette épreuve est un « contre la montre » en individuel. Le circuit d'un kilomètre emprunte l'avenue Saint-Exupéry.

La 14^e édition du Grand Prix Cycliste de Gerland sera organisée le 21 avril 2014. Le départ et l'arrivée s'effectueront place Jean Jaurès. Les coureurs emprunteront l'avenue Jean Jaurès, la rue André Bollier, la rue Marcel Mérieux, le boulevard Yves Farge, la rue Lortet pour un parcours de 3 km.

Le Grand Prix Cycliste de Monplaisir, prévu le 20 avril est organisé par l'Association Etoile Cycliste Lyon Monplaisir (E.C.L.M). Comme l'année précédente, le tracé de 100 km emprunte l'avenue des Frères Lumière, la rue Villon, la rue Saint Romain ainsi que la rue Marius Berliet. Environ 1 500 sportifs ont participé à la course en 2013.

Comme chaque année, les résultats de ces trois épreuves donneront lieu à un classement général constitutif du Grand prix cycliste de la Ville de Lyon.

Les principaux objectifs de ces deux associations pour l'organisation de ces Grands Prix Cyclistes de Lyon sont de valoriser encore plus ces événements et :

- d'augmenter le nombre de participants rhônalpins, comme ceux venus de la France entière ;
- de rendre ces différents événements plus médiatiques ;
- d'accroître la popularité de ces épreuves et d'attirer ainsi un grand nombre de spectateurs ;

- d'assurer une sécurité maximale de chacune des épreuves pour les participants et pour le public de plus en plus nombreux.

Cette manifestation permet ainsi d'organiser une compétition de qualité pour attirer un grand nombre de cyclistes et de participer au développement de cette discipline.

Le budget prévisionnel des Grands Prix Cyclistes de Vaise et Gerland s'élève à 63 950 €.

Le budget prévisionnel du Grand Prix Cycliste de Monplaisir s'élève à 13 000 €.

En raison de l'intérêt que présentent ces différentes manifestations, au plan sportif, je propose d'allouer une subvention de 33 000 € à l'Association Amicale Cycliste Lyon Vaise et de 10 000 € à l'Association Etoile Cycliste Monplaisir, soit un total de 43 000 € pour l'ensemble des Grands Prix Cyclistes.

Il est donc nécessaire d'établir une convention avec l'Association Amicale Cycliste Lyon Vaise afin de fixer les conditions d'attribution par la Ville de Lyon de cette subvention ainsi que les modalités de contrôle de son utilisation. »

Vu ladite convention ;

Vu les avis émis par les Conseils des 7^e, 8^e et 9^e arrondissements ;

Oùï l'avis de sa Commission Jeunesse – Sports et Vie Associative ;

DELIBERE

1- Une subvention de 33 000 € est allouée à l'Association Amicale Cycliste Lyon Vaise pour l'organisation du Grand Prix Cycliste de Vaise et Gerland et une subvention de 10 000 € est allouée à l'Association Etoile Cycliste Monplaisir, pour le Grand Prix cycliste de Monplaisir qui se dérouleront les 19, 20 et 21 avril 2014.

2- La convention susvisée, établie entre la Ville de Lyon et l'Amicale Cycliste Lyon Vaise est approuvée.

3- M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

4- La dépense correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits au budget 2014, programme EVENSPORT, opération EVENSPOR, ligne de crédit n° 44036, imputation 415-6574.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

T. BRAILLARD